

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
13/07/2022

Date d'affichage
22/07/2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil dix vingt deux

*Le 20 juillet à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, LAUNAY Chantal, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri

ABSENTS : ROCHELLE Stéphane, DURAND Marie-Claude,

POUVOIR : GUIBLIN Aline donne pouvoir à HERVÉ Pascal, Laëtitia JOUAUX donne pouvoir à BERTAUX Delphine, BRIAND Henri donne pouvoir à Rémy Goron,

Mme Fabienne LANDAIS a été élue secrétaire de séance.

N°07-07-2022 Autorisation de signature – Contrat d'Apprentissage

Monsieur le Maire expose au conseil la sollicitation d'une personne en situation d'apprentissage dans le cadre de la réalisation d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance afin de bénéficier d'un lieu pour exercer les périodes de stage.

Il précise que ces périodes de stages auraient lieux au sein de l'école publique, le directeur de celle-ci ainsi qu'une enseignante auprès de laquelle s'exerceront ces périodes de stage ayant déjà donné leur accord.

Monsieur le Maire précise que les apprentis reçoivent une rémunération dépendante à la fois de leur âge mais également de l'année d'étude effectuée.

Dans le présent cas, la rémunération pour l'année scolaire 2022-2023 de cette apprentie se présenterait ainsi qu'il suit :

De l'embauche au 31/12/2022 : 39% du SMIC

Du 01/01/2023 à la date de fin de contrat (d'une durée d'une année) : 51% du SMIC

Monsieur le Maire indique que des aides publiques à l'apprentissage pourraient être sollicitées et sont actuellement recherchées.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 035-213500192-20220720-07_07_2022-DE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Autorise monsieur le Maire à signer un contrat d'apprentissage tel qu'exposé ci-avant

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Fabienne LANDAIS



Le Maire
Pascal HERVÉ

